

Notice sur l'examen final

Chef de projet en protection solaire

Généralités

L'examen final de cheffe de projet en protection solaire / chef de projet en protection solaire est composé des épreuves d'examen : travail de projet (documentation), présentation du travail de projet et entretien professionnel (voir règlement sur les examens art. 5.11) et doit être un travail spécialisé lié au projet couvrant l'ensemble des modules (modules selon l'art. 3.32 du règlement d'examen). En termes d'orientation de compétence, il doit fournir des explications sur toutes les phases pratiques de la construction du traitement de la commande en passant par les étapes de planification et de traitement jusqu'à la documentation de son évaluation.

L'examen final a comme objectif de prouver jusqu'à quel point les différentes compétences opérationnelles peuvent être mises en réseau et appliquées. L'examen final doit par conséquent prendre en compte et couvrir les domaines de compétence opérationnelle suivants au minimum :

- Préparation et planification de projets de protection contre le soleil et les intempéries
- Organisation de chantiers
- Déroulement des projets de protection contre le soleil et les intempéries
- Conduite des collaborateurs

Le contenu détaillé peut être visualisé à partir de la vue d'ensemble des compétences opérationnelles professionnelles (chapitre 7.2) et du niveau d'exigences (chapitre 7.3 - A - E).

Travail de projet (documentation)

Le travail de projet doit être un travail de mise en réseau lié au projet, englobant plusieurs modules.

Aspects formels :

La documentation est remise sous forme reliée ou dans un classeur. Elle doit prendre en compte les exigences habituelles d'un travail spécialisé : présentation et conception nettes, parts de texte et d'images appropriés, structure logique, structure transparente (table des matières, notes de bas de page), langage compréhensible et correct, indications des sources.

Page de titre :

La page de titre doit inclure le nom et l'adresse du candidat, le titre du travail, l'année de l'examen avec la date de remise et une illustration de l'objet de l'examen.

Table des matières :

Le travail de projet dispose d'une table des matières qui indique une vue d'ensemble des sujets abordés. Il doit être possible de trouver rapidement les contenus grâce à des indications de pages et à des renvois.

Etendue :

30 à 50 pages A4, photos et graphiques inclus. Le corps du texte est rédigé dans une police de caractères de taille 11 et comporte une interligne simple. Le titre principal doit être rédigé dans une police de

caractères de taille 14 et les titres secondaires dans une police de caractères de taille 12. Les marges des pages sont de 2-3 cm (configuration standard).

Indications des sources:

Si l'auteur copie, cite ou résume des textes issus de la littérature, de documents spécialisés ou d'Internet, il doit y faire référence en indiquant ses sources. Cette règle s'applique aussi pour les photos et les graphiques.

La documentation doit être soumise dans les délais en deux exemplaires au secrétariat des examens.

Contenu du travail de projet

Planification du travail de projet

- Exhaustivité/ visibilité
- Comparaison entre la planification et la mise en œuvre (journal du projet)

La documentation doit montrer comment le travail final a été planifié (par ex. graphique à barre, tableau, etc.). Le journal du projet qui montre la comparaison entre la planification et la mise en œuvre du projet, contient également une déclaration selon laquelle la documentation a été rédigée seule et indépendamment.

Préparation et planification de projets en protection solaire et contre les intempéries

- Variantes de solution et d'exécution possibles avec les avantages et désavantages ainsi que les opportunités et risques (A2 / B1¹)
- Argumentation et décisions justifiées pour la variante choisie / le produit choisi (A1 / A3)
- Élaboration des solutions de détails techniques (B1)
- Comparer des contrats d'entreprise avec variantes d'exécution et préparer des avenants en cas de modifications (A4)
- Planification du projet, planification du déploiement du personnel et logistique (B2 / C5)
- Établir une liste de matériel (B4)

Organisation du chantier

- Planification des interfaces pour un déroulement si possible optimal du processus (maître d'ouvrage, architecte, conducteur de travaux, autres artisans, etc.) (B3)
- Bauplatzinstallation und Arbeitssicherheit / Gesundheitsschutz (AS/GS) Massnahmen für die Bauzeit (B5 / C1 / C2 / C4)
- Gestion du matériel sur l'objet de l'examen (C3)

Déroulement de projets de protection contre le soleil et les intempéries

- Déploiement du personnel et établissement de rapports (D3)
- Mise en œuvre technique / conduite (D1)
- Effectuer un contrôle de fonctionnement (D5)
- Préparer et exécuter la réception (D6)

¹ Voir compétences opérationnelles professionnelles au chap. 7.2

Conduite des collaborateurs

- Fonctions de gestion et gestion des interfaces (E1)
- Gestion des événements imprévus (par ex. en cas de modifications de l'exécution, manque de personnel) (D3 / E2)
- Assurer la sécurité au travail (D2 / E3)

Évaluation de l'objet de l'examen

- Évaluation de l'exécution de la construction (technique professionnelle, matériel, technique d'application) (D1)
- Comparaison des heures de travail planifiées et effectives sur le chantier, y compris l'évaluation et l'explication des écarts (D3 / D7)
- Déploiement du personnel et logistique (D3 / D4 / D7)
- Comparaison de l'offre et de l'exécution. Gestion de suivi (D7)
- Évaluation du travail de gestion et de collaboration avec les partenaires associés (D6)
- Estimation de la satisfaction du maître d'ouvrage ou du planificateur (D6)
- Qu'est-ce qui pourrait ou devrait être adapté, optimisé ou amélioré pour l'avenir (D4 / E2)

Critères d'évaluation:

- Intelligibilité
- Faisabilité
- Intégralité
- Exactitude technique
- Présentation, langage, étendue, intégralité (s'applique à la documentation)

Présentation du travail de projet

La présentation portant sur le travail de projet dure 20 minutes et doit fournir des renseignements sur la manière dont la variante d'exécution a pris forme (comparaison de systèmes, forces/faiblesses, faisabilité) et comment celle-ci a ensuite été mise en pratique.

Le destinataire de la présentation est un maître d'ouvrage ou un architecte.

Moyens auxiliaires :

Le candidat doit organiser ses moyens auxiliaires tels qu'un ordinateur portable, un projecteur ou un tableau à feuilles.

Du matériel à observer et une documentation de présentation sont souhaités.

Critères d'évaluation :

- Structure
- Utilisation de moyens auxiliaires
- Stimulation des auditeurs
- Contenu factuel
- Respect des contraintes de temps

Entretien professionnel

L'équipe d'experts pose des questions sur le travail de projet au cours de l'entretien professionnel (env. 30 minutes). Celles-ci concernent essentiellement le contenu du travail de projet, mais elles peuvent aussi être posées sur l'ensemble du domaine de compétence requis et peuvent aussi porter sur des aspects non pris en compte dans le travail.

Aucun moyen auxiliaire n'est autorisé.

Critère d'évaluation:

Réponses correctes adaptées aux destinataires.